Image not found or type unknown

En cas de deces qui touche la retraite ou la prime ?

Par **mylan**, le **01/03/2010** à **13:32**

Bonjour,

mon futur mari est fonctionnaire. nous nous marions bientot lui etant divorce depuis 3 ans environ il m'affirme qu'en cas de deces son ex femme ne toucheras rien ni prime ni reversement de retraite par exemple mais que cela me reviendrais puisque nous serons marier.est-ce vrai ? si nous avons un enfant ensemble cela change t-il quelque chose ? merci beaucoup de me repondre .cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés